



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25666
26 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil de sécurité la communication ci-jointe qu'il a reçue du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

ANNEXE

Lettre datée du 26 avril 1993, adressée au Secrétaire général
par le Directeur général de l'Agence internationale de
l'énergie atomique

Veillez trouver ci-joint le rapport de la dix-huitième inspection effectuée en Iraq apr l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Vous jugerez peut-être utile de communiquer le texte de ce rapport aux membres du Conseil de sécurité. L'Inspecteur principal, M. Demetrius Perricos, et moi-même, restons bien évidemment à votre disposition pour toutes consultations que le Conseil ou vous-même souhaiteriez tenir.

Le Directeur général

(Signé) Hans BLIX

APPENDICE

Rapport sur la dix-huitième inspection effectuée en Iraq
par l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du
Conseil de sécurité

(3-11 mars 1993)

FAITS MARQUANTS

L'équipe d'inspection a passé huit jours en Iraq (du 3 au 11 mars) et, bien que le Ramadan lui ait fait perdre un jour entier de travail, elle a pu mener à bien la plupart des activités prévues. Divisée en groupes de trois à cinq personnes qui travaillaient en parallèle, elle a visité 35 sites en faisant très souvent appel à des hélicoptères.

Trois installations, notamment l'Université Saddam à Bagdad, ont été inspectées pour la première fois. C'est à cette université que la partie iraquienne a tenté de restreindre les droits d'accès des inspecteurs, mais elle a rapidement changé d'attitude et l'inspection a pu se dérouler sans heurts.

A l'établissement de Hatteen, l'équipe a non seulement poursuivi l'inventaire des explosifs RDX entreposés sur le site, mais a aussi inspecté les ateliers où elle a trouvé 242 machines-outils dont une bonne partie aurait dû, à son avis, figurer comme articles à double usage dans les déclarations faites par l'Iraq en vertu de l'annexe 3 du plan de contrôle et de vérification à long terme approuvé, en vertu de la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU. Les machines-outils en question ont été recensées et leurs spécifications seront étudiées.

L'équipe a inspecté un certain nombre de sites afin de vérifier les nouvelles informations fournies par les autorités iraquiennes dans leur déclaration de janvier 1993 faite en application de l'annexe 3. Pour contrôler l'utilisation qui était faite des machines-outils et s'assurer que le matériel ne servait pas à des fins prohibées, l'équipe a mené des inspections à délai de préavis très court.

Plusieurs sites ont été inspectés, dans le cadre d'une enquête en cours visant à déterminer si des installations nucléaires souterraines (de tous types et pas seulement des installations de réacteurs) n'auraient pas été construites. D'après les premiers renseignements recueillis sur le terrain, il semblerait que cela n'ait pas été le cas.

L'équipe a consacré une bonne partie de ses efforts à identifier, en les recensant séparément, de très nombreuses sources de rayonnement. A terme et en se conformant aux procédures établies, on libérera l'accès aux sources de rayonnement dont l'utilisation est autorisée pour les applications agricoles et industrielles. Les autres (radium, tritium, etc.) resteront sous le contrôle de l'AIEA.

Un certain nombre de discussions techniques ont eu lieu, portant sur des questions telles que les lacunes relevées dans les déclarations iraquiennes en rapport avec l'annexe 3, les procédures de contrôle et de vérification à long

/...

terme, l'aide devant être offerte par l'Iraq pour l'enlèvement du combustible irradié, les contradictions des bilans matières nucléaires et les études iraqiennes ayant trait aux tritiures d'uranium.

Malheureusement, aucun progrès n'a été signalé, s'agissant de l'obligation faite à l'Iraq de fournir des informations sur ses achats à l'étranger et sur son réseau de fournisseurs. A cet égard, l'Iraq est encore loin d'avoir satisfait aux demandes qui lui ont été adressées par l'AIEA. L'équipe d'inspection de l'Agence a sollicité par écrit des renseignements détaillés sur les achats de matériel, de composants et de matière brutes visés à l'annexe 3 et servant ou devant servir à des travaux de recherche-développement et à des activités de production en rapport avec le nucléaire. Les informations demandées portaient non seulement sur les noms des fabricants, mais aussi sur ceux des fournisseurs intermédiaires et des autres sociétés participant aux transactions. Les inspecteurs ont aussi demandé des précisions sur les sociétés et particuliers qui avaient fourni des conseils techniques ayant trait aux achats, à l'utilisation et aux renseignements descriptifs.

Les autorités iraqiennes ont été de nouveau priées de répondre, en priorité (et pour preuve de leur bonne volonté), à des questions intéressant l'achat d'acier maragins.

La partie iraqienne a répondu que l'AIEA détenait déjà une quantité considérable d'informations sur la question, y compris des renseignements obtenus auprès de sources extérieures. Elle a en outre fait valoir que les questions revêtaient un caractère trop général, qu'il était peu pratique de les traiter, et qu'en les posant, on ne visait en fait qu'à perpétuer l'embargo. On trouvera copie de cette correspondance dans une pièce jointe au présent rapport.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport récapitule les conclusions de la dix-huitième mission d'inspection effectuée par l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, avec l'assistance et la coopération de la Commission spéciale de l'Organisation des Nations Unies (CSNU). Cette mission s'est déroulée du 3 au 11 mars 1993, sous la direction de M. Demetrius Perricos de l'AIEA, qui a assumé les fonctions d'Inspecteur principal. L'équipe comprenait 23 inspecteurs (de 12 nationalités différentes) et du personnel d'appui.

2. Les objectifs de la mission étaient les suivants :

- Poursuivre l'inventaire des matières, équipements et machines-outils visés à l'annexe 3 révisée du plan de contrôle et de vérification continus de l'exécution par l'Iraq des dispositions du paragraphe 12 de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui avait été approuvé en vertu de la résolution 715 (1991) du même Conseil;
- Poursuivre les activités relatives au bilan des matières nucléaires;
- Procéder, sur certains sites, à des inspections à délai de préavis très court, afin de contrôler l'utilisation du matériel et s'assurer de l'exactitude des nouvelles informations relatives aux matières et aux équipements;
- Procéder, pour la première fois, à l'inspection nucléaire d'un site situé dans une université, en l'occurrence l'Université Saddam;
- Discuter avec des interlocuteurs iraqiens de l'actualisation de l'annexe 3, en particulier des éclaircissements qui devraient être apportés aux déclarations pour que celles-ci soient plus complètes, des mesures à prévoir et des conditions à remplir pour que le plan de contrôle et de vérification à long terme puisse être mis en oeuvre, et examiner les questions soulevées par l'analyse des données recueillies en cours à Vienne;
- Perquisitionner systématiquement un certain nombre de sites qui, d'après certaines informations, abriteraient des installations souterraines et en particulier un réacteur clandestin servant à la production de plutonium;
- Poursuivre la surveillance des activités visant à la production d'armes nucléaires.

3. L'équipe d'inspection s'était rendue sur 35 sites, dont on trouvera la liste au tableau 1.

Tableau 1

Liste des sites inspectés

1. Tuwaitha, y compris emplacements B et C
2. Entrepôts d'Ash Shakyli
3. Entrepôts d'Al Nafad
4. Al Hamath
5. Tarmiya
6. Ash Sharqat
7. Al Atheer
8. Al Jezira
9. Al Rabiya
10. Al Dijjia
11. Etablissement d'Etat de Taji Nassr
12. Al Qa Qaa
13. Etablissement d'Al Hatteen
14. Entreprise d'Etat de fabrication de matériel mécanique lourd (Daura)
15. Badr
16. Centre d'Al Meelah (nouveau nom d'un site qui faisait autrefois partie de Badr)
17. Etablissement d'Etat Auqba bin Nafi
18. Usine d'automobiles Iskandariya
19. Usine d'électronique de Salah al Din (SAAD-13)
Complexe de logement de Salah al Din (SAAD-14)
20. Etablissement d'Al Kindl (SAAD-16)
21. Centre Ibn Haytham Centre
- 22-25. Quatre sites mentionnés dans une étude portant sur le choix du site d'implantation d'une centrale nucléaire, à savoir Baji, Abu Dalaf, Al Mihzam, Al Abbasiya
26. Université Saddam
27. Usine de récupération de plomb de Fallujah
28. Entrepôts MIC (situés au nord de Bagdad)
29. Entrepôts Kahn Dari
30. Centre Al Rafah (faisant partie de l'établissement d'Etat Saddam)
31. Jaber bin Haythan (SAAD-24)
32. Barrage de Badoush
33. Centrale d'Al Musayyib
34. Dhu Al Fiqar (fait partie de l'établissement d'Etat Saddam)
35. Usine d'Al Ameer (fait partie de l'établissement d'Etat Saddam)

ACTIVITES VISANT A LA PRODUCTION D'ARMES NUCLEAIRES

4. L'équipe a inspecté l'établissement d'Al Kindi (SAAD-16) qui se trouve juste au nord de Mossoul et est spécialisé dans la recherche-développement militaire, en particulier dans la mise au point de moyens de pyrotechnie d'agents propulsifs pour missiles. Le site, qui avait été gravement endommagé pendant la guerre du Golfe, a été entièrement reconstruit depuis. Les installations qui s'y trouvent, de par leurs caractéristiques, pourraient très bien se prêter à la mise au point de petites quantités d'explosifs du même type que ceux qui sont conçus dans le cadre de programmes de mise au point d'armes nucléaires. Elles possèdent également quelques ateliers de bonne qualité qui

/...

sont capables de fabriquer des matières non explosives, d'effectuer des travaux de galvanoplastie, et de fabriquer des explosifs de forte puissance à l'aide de machines-outils rudimentaires. Depuis la dernière inspection de ce site, qui remonte à novembre 1992, l'effort de reconstruction s'est poursuivi. D'autres bâtiments ont été achevés et du matériel supplémentaire vient d'être installé. Aucune activité en rapport avec le domaine nucléaire et prohibée en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU n'a été décelée.

5. Dans le cadre de l'ancien programme nucléaire PC-3, on a publié une étude détaillée consacrée à un projet de fabrication et d'entreposage de tritiures d'uranium. Le stockage d'hydrogène par absorption sur des poudres d'uranium métal est une technique bien connue. Le responsable iraquien du programme et l'ingénieur chargé de la conception ont décrit aux inspecteurs la façon dont ils comptaient manipuler les quantités infimes (millicuries) de tritium devant servir à l'auto-éclairage de panneaux et de signaux lumineux. Ils ont montré des échantillons de signaux qui, d'après eux, contenaient du tritium acheté en quantités infimes (millicuries) à des fournisseurs commerciaux. Ils ont prétendu que l'étude de conception qui avait été transmise à l'AIEA était exclusivement consacrée à ce type d'application. Or, l'étude en question, faisait état de quantités bien plus importantes de tritium (de l'ordre de dizaines de milliers de curies). De plus, les techniques à utiliser pour chacune des deux applications sont, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, très différentes les unes des autres. Ces contradictions ont été signalées à la partie iraquienne, qui n'a pas voulu en démordre, et a maintenu toutes ses affirmations sans pour autant répondre aux questions de l'équipe d'inspection. C'est pourquoi on est en droit de se demander si l'étude de conception relative aux tritiures d'uranium n'a pas servi de support direct au programme iraquien de mise au point d'armes nucléaires. L'équipe d'inspection a également posé certaines questions concernant d'éventuelles activités de séparation et d'irradiation subséquente du lithium. La partie iraquienne a répondu qu'elle n'avait jamais envisagé et, a fortiori, jamais effectué de tels travaux.

6. Quelque 250 tonnes de HMX (explosif à point de fusion élevé) demeurent placés sous scellés dans six casemates situées à l'usine d'Al Qa Qaa qui fabrique des explosifs de forte puissance et se trouve à proximité d'Al Musayyib. La partie iraquienne a demandé que des inspecteurs de la sécurité puissent accéder à ces casemates où les explosifs étaient entreposés depuis plus d'un an sans avoir jamais fait l'objet de contrôles. Les scellés ont été ôtés pour que l'inspection puisse avoir lieu, après quoi les casemates ont été rescellées. La partie iraquienne a sollicité l'autorisation d'utiliser ces explosifs à des fins civiles, mais n'a pas répondu à l'AIEA qui lui avait demandé de plus amples informations à ce sujet.

7. L'équipe d'inspection s'est également rendue, pour la première fois, dans un entrepôt d'explosifs RDX de forte puissance qui se trouvait sur le site d'Al Qa Qaa. Le RDX est un explosif de très bonne qualité qui a de très nombreuses applications. En Iraq, son utilisation est, conformément aux dispositions prévues dans le plan de contrôle et de vérification à long terme, soumise au contrôle de l'AIEA. Un échantillon de ces explosifs a été prélevé. L'installation qui sert à la fabrication de RDX et se trouve sur le site d'Al Qa Qaa a été détruite pendant la guerre du Golfe et n'a toujours pas repris

ses activités. L'équipe a aussi inspecté un entrepôt de RDX qui se trouve à l'établissement d'Etat d'Al Hatteen spécialisé dans la fabrication de fournitures militaires.

ACTIVITES RELATIVES AUX MATIERES NUCLEAIRES

8. Vérifier si les déclarations iraqiennes sur les matières nucléaires sont exactes et complètes demeure l'un des objectifs principaux des inspections qu'effectue l'AIEA en Iraq. Les matières soumises aux inspections liées aux garanties avant la guerre du Golfe sont comptabilisées depuis longtemps. Aucune quantité de matières enrichies - ceci comprend l'uranium hautement enrichi (environ 45 kg d'U-235) sous forme de combustible de réacteur nucléaire, neuf ou irradié - n'a été détournée au profit du programme clandestin iraquien. Le combustible neuf hautement enrichi a été sorti d'Iraq en novembre 1991 (AIEA-8) et les négociations concernant l'enlèvement du combustible irradié avant la fin de 1993 progressent. La petite quantité de plutonium (environ 6 g) produite au cours des expériences de séparation à Tuwaitha a également été sortie. A l'exception de petites quantités d'uranium naturel, qu'il faudra récupérer parmi les déchets du site d'Al Jezira, tous les stocks déclarés d'uranium en vrac et toutes les matières des traitements intermédiaires (environ 550 t d'uranium au total) ont été vérifiés et sont entreposés sous scellés en un emplacement unique. La majeure partie de ces matières, sous la forme de concentré d'uranium, - selon des déclarations faites après la guerre, environ un cinquième avait été produit sur place et quatre cinquièmes provenaient de sources extérieures - n'avait jamais été inspectée en vertu de régime des garanties avant la guerre.

9. La comptabilisation traditionnelle des matières ne permet pas d'établir si les déclarations iraqiennes sont complètes. Il n'a pas été possible de confirmer de source indépendante les quantités de matières nucléaires non soumises aux garanties (souvent du concentré d'uranium provenant de sources extérieures). Par ailleurs, des relevés journaliers de production de l'installation d'Al Qaim ont été présentés aux équipes d'inspection, qui les ont examinés sans avoir les moyens d'en vérifier la complétude. Un effort considérable a été fait pour dresser un tableau cohérent des utilisations des matières nucléaires de différentes origines. Ce contrôle comptable des matières selon leur origine a été entrepris essentiellement pour corréliser les matières mesurées par les équipes d'inspection qui se présentaient sous diverses formes physiques et chimiques, et les descriptions iraqiennes des mouvements dans des processus déclarés. Des mesures extrêmement précises des isotopes et des impuretés permettent de déterminer l'origine d'une certaine quantité de matières. Ceci ne donne pas l'assurance que toutes les matières nucléaires ont été déclarées et présentées, mais les contradictions décelées offrent une base technique et une orientation pour la suite des travaux.

10. Le graphique de circulation des matières nucléaires donné par l'Iraq a beaucoup changé entre la première présentation et la déclaration "complète et définitive" (voir figure 1). Les différentes révisions ont été introduites par la partie iraquienne compte tenu des contradictions relevées par les équipes d'inspection. Au moment de la déclaration "complète et définitive" de juin 1992, face aux contradictions qui subsistaient, la partie iraquienne a fait observer que "tout écart d'ordre pondéral existant dans les diagrammes des matières nucléaires tels que vérifiés par l'Agence était dû à des pertes de

matières durant les bombardements, au mélange des matières durant l'évacuation ou à des inexactitudes dans l'analyse des échantillons". Elle a ajouté qu'elle considérait que "le dossier des matières nucléaires était clos".

11. Les résultats des mesures précises des isotopes et des impuretés dans certains échantillons jettent maintenant le doute sur des éléments importants des déclarations iraqiennes concernant les activités appelées "projet 30 juillet" (voir figure 1 et rapport de la douzième inspection), menées dans le complexe du bâtiment 73 de Tuwaitha (figures 2 et 3), et une grosse quantité d' UO_2 , qui serait importée du Brésil. On trouvera ci-après la teneur de ces déclarations et les résultats de la vérification :

Déclarations : Le bâtiment 73 était utilisé pour diverses activités de production de combustible à partir de 2 260 kilogrammes d'uranium naturel (UO_2) provenant d'Italie (soumis aux garanties) et de 59 kilogrammes d'uranium naturel (UO_4) provenant d'Akashat/Al Qaim (non soumis aux garanties). C'est là qu'auraient été installés les 37 filtres à air, contenant environ 50 kilogrammes d'uranium naturel et actuellement entreposés sous scellés de l'Agence à l'emplacement C. De plus, les déchets provenant des activités des bâtiments 73a et 73b ont été présentés.

Résultats des vérifications : Dans un gisement donné, la concentration naturelle de l'isotope d'uranium U-234 est constante mais elle varie considérablement entre des gisements géographiquement séparés (voir par exemple L. U. Joski et al J. Radioanal. Chem., 67 (1981) 47 et 79 (1983) 317). La figure 4 donne les rapports isotopiques U-234/U-235 mesurés pour trois échantillons de l' UO_2 italien, trois échantillons de l' UO_4 d'Akashat/Al Qaim, pour les échantillons de 8 des 37 filtres à air qui auraient été installés dans le bâtiment 73a et pour deux échantillons des résidus boueux associés aux activités du bâtiment 73a. Les résultats donnés dans la figure 4, encore confirmés par les analyses d'impuretés, contredisent nettement la déclaration iraqienne concernant l'origine italienne des matières utilisées dans le bâtiment 73a. Ou bien les filtres avaient été installés ailleurs (la partie iraqienne a indiqué qu'il n'y avait pas de système de filtrage dans le bâtiment 73c), ou bien de grandes quantités de matières autres que l' UO_2 italien étaient utilisées - ou aussi utilisées - sans être déclarées. Il est possible que ces matières non déclarées traitées dans le bâtiment 73a soient liées au programme iraquien de métallurgie de l'uranium) et la violation de l'Accord de garanties serait alors bien plus grave qu'il n'était apparu au moment de la onzième mission.

Déclarations : L'Iraq a reçu du Brésil 23,5 tonnes d'uranium naturel sous forme d' UO_2 . L'uranium traité pour le programme d'enrichissement représentait 3,4 tonnes (présenté essentiellement comme de l' UCl_4 ou d'uranate d'ammonium) et les 20,1 tonnes restantes, qui se trouvent dans 201 fûts, n'avaient jamais été traitées.

Résultats des vérifications : La quantité totale d'uranium vérifié dans les 201 fûts est 18,2 tonnes et non 20,1 tonnes comme déclaré. De plus, lorsqu'ils ont ouvert les fûts choisis au hasard pour prélever des échantillons, les inspecteurs ont noté que cet uranium se présentait sous trois formes distinctes :

/...

- Fine poudre;
- Granules;
- Mélange de granules et de poudre.

L'uranium brésilien est tiré de la monazite et devrait donc contenir des traces de thorium. Les analyses d'impuretés montrent que les granules contiennent des quantités significatives de thorium, alors que la poudre fine n'en contient pas. De façon plus générale, les résultats des analyses d'impuretés donnent à penser que la poudre fine est de l'UO₂ produit par l'Iraq à Al Jezira. Pendant la dix-huitième inspection, chacun des 201 fûts a été ouvert et la forme physique du contenu a été notée. Seize échantillons supplémentaires ont été prélevés. D'après les résultats préliminaires, les deux tiers au moins des matières présentées comme étant de l'UO₂ brésilien avaient une autre origine.

12. Les résultats de l'analyse des filtres du bâtiment 73a et de l'UO₂ brésilien ont fait l'objet de longues discussions avec la partie iraquienne, qui a dit qu'elle ne contestait pas les résultats, sans pouvoir cependant donner d'explication. Elle a maintes fois réitéré que toutes les matières nucléaires en Iraq avaient été déclarées et présentées. Les demandes formelles d'éclaircissements et les réponses reçues reprenaient les arguments avancés à propos du rapport complet et définitif. Selon la partie iraquienne, certaines de ces matières avaient été récupérées dans des circonstances difficiles et des mélanges étaient donc inévitables.

13. Depuis la troisième inspection (juillet 1991), de nombreuses sources de rayonnement étaient maintenues sous scellés dans le bâtiment 33 de l'emplacement C, à côté du centre de Tuwaitha. La partie iraquienne a demandé à plusieurs reprises que certains des scellés soient levés, aux fins d'application médicales et agricoles. Une des principales tâches de la dix-huitième mission de l'AIEA a été de vérifier les sources de neutrons et de rayonnement gamma. Le matériel considérable qu'exige cette entreprise a été apporté de Vienne. A l'exception de quelques gros fûts, quelques sources alpha et d'un conteneur contenant (déclaration iraquienne) des pastilles de Co-60, toutes les sources ont été vérifiées. Leur radioactivité initiale varie entre quelques dizaines de μ Ci et plus de 1 000 Ci. Les sources suivantes ont été identifiées :

Nombre de sources	Type de source
52	Co-60
32	Cs-137
22	Ra-226
16	AmBe
16	C-14
11	Eu-152
6	Ba-133
5	H-3
5	Sr-90
2	Cf-252
2	Ir-192
2	Hg-203
2	Na-22
2	Co-57
2	Th-232

On a également trouvé sept composés d'uranyle et quelques autres petites sources de laboratoire et des sources mises au rebut. Toutes les sources ont été cataloguées, affectées à un emplacement de stockage précis et mises sous scellés. La plupart d'entre elles sont autorisées en vertu de la résolution 687 du Conseil de sécurité et les scellés peuvent être levés si la partie iraquienne présente les demandes voulues et l'AIEA donne les autorisations nécessaires.

14. La dix-huitième mission de l'AIEA a mené à bien d'autres activités complémentaires relatives aux matières nucléaires :

- Les niveaux d'eau ont été réglés et des échantillons d'eau prélevés dans les conteneurs de combustible irradié à l'emplacement B et au réacteur IRT-5000. Dans les deux cas, le prélèvement d'échantillons avait pour but la vérification continue de l'intégrité de la gaine du combustible;
- Douze autres échantillons d'uranium métal ont été prélevés en vue de l'enquête en cours sur le programme iraquien de métallurgie de l'uranium;

/...

- Les installations de traitement et d'entreposage des déchets à Tuwaitha (bâtiments 36, 39 et 40) ont été inspectées. En plusieurs points, on a mesuré le niveau de radioactivité. Dans le bâtiment 36, on a trouvé plusieurs filtres à air, fours de frittage et boîtes à gants comportant des traces d'uranium. Des échantillons ont été prélevés pour évaluation plus poussée;
- De l'uranium (0,7 kg d'uranium faiblement enrichi et 26 kg d'uranium appauvri) dans une solution très diluée d'acide nitrique, récupéré lors des opérations de séparation électromagnétique des isotopes à Tarmiya, était entreposé dans de grosses cuves dans le bâtiment 62 de Tarmiya (figure 5) depuis la troisième inspection. La dix-huitième équipe a confirmé le transfert de ce produit à l'emplacement C de Tuwaitha, effectué à la demande de l'AIEA.

ACTIVITES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET AUX MATIERES

15. La question des données relatives aux achats a de nouveau été longuement examinée avec la partie iraquienne. Les demandes de renseignements par les fabricants et les fournisseurs de l'acier maraging de qualité 350, présentées après que la partie iraquienne ait offert à l'Inspecteur principal de la seizième mission de l'AIEA de répondre à des questions précises relatives aux achats, demeurent sans réponse. Une autre demande formelle de renseignements concernant les achats de tous les équipements, composants et matières premières énumérés à l'annexe 3 qui ont été utilisés ou devaient être utilisés dans la recherche-développement et la production dans le domaine nucléaire a été remise à la partie iraquienne pendant la dix-huitième mission. Cette demande portait non seulement sur les noms des fabricants, mais aussi sur les noms des intermédiaires et d'autres sociétés dans le réseau d'approvisionnement. Elle concernait aussi les sociétés et les individus qui avaient fourni des conseils techniques sur l'utilisation des articles achetés et sur la conception. La demande présentée et la réponse iraquienne sont reproduites comme pièces jointes 1 et 2.

16. L'atelier de mécanique d'Al Rabiya (ou encore Al Rabee, maintenant appelé l'établissement Al Nidda) à Zaafaraniya a été en grande partie détruit par des missiles de croisière le 17 janvier 1993. La dix-septième équipe d'inspection de l'AIEA s'y est rendue (le 27 janvier 1993) et elle a constaté un énorme effort de reconstruction en cours, avec des travaux jour et nuit. La dix-huitième équipe a procédé à une inspection pour suivre les progrès. Tous les bâtiments ont été reconstruits et remis à l'usine. Le dernier bâtiment a été terminé le 4 mars. Plusieurs pièces de matériel, qui avaient été transportées à l'installation voisine d'Al Dijjla au lendemain du bombardement, ont été réparées et rapportées. Faute de pièces de rechange, on n'a pas tenté de réparer les gros tours et aléseuses (utiles pour l'usinage des composants utilisés dans la séparation électromagnétique des isotopes).

17. Au total, 14 inspections ont été effectuées dans le contexte des vérifications des équipements et matières visés dans les déclarations iraqiennes relatives à l'annexe 3, qui avaient été remises à l'équipe d'inspection à l'issue de la dix-septième mission de l'AIEA. Un spécialiste des machines-outils avait été intégré à l'équipe pour une évaluation technique plus poussée de certains équipements. Deux de ces inspections concernaient des

/...

équipements se trouvant à l'entrepôt 14a d'Ash Shakyli et dans les bâtiments 9, 82 et 90 d'Al Tuwaitha. Les 12 autres inspections concernaient essentiellement les équipements et matières dans les établissements d'Etat :

1. Etablissement Nassr (Taji)
2. Etablissement Al Hatteen
3. Entreprise d'Etat pour l'équipement technique lourd (Daura)
- *4. Badr
- *5. Centre Al Meelah (une partie de Badr - nouveau nom)
6. Auqba bin Nafi
- *7. Fabrique de voitures Iskandariya
- *8. Ibn Al Haytham
9. Entrepôt de la Commission des industries militaires à Bagdad Nord
- *10. Centre Al Rafah (une partie de l'établissement d'Etat Saddam)
- *11. Dhu Al Fiqar (une partie de l'établissement d'Etat Saddam)
12. Usine Al Ameer (une partie de l'établissement d'Etat Saddam)

* Inspection sur préavis très court.

L'inspection sur préavis très court des six sites marqués d'un astérisque devait permettre de mettre à l'essai les procédures de surveillance à long terme de l'utilisation des équipements. Il n'y a pas eu de problèmes d'accès. Le délai entre la notification et l'entrée de l'équipe dans le premier bâtiment contenant des équipements intéressants variait entre 6 et 11 minutes. A l'exception de celle d'Al Hatteen, les inspections des établissements d'Etat n'ont été marquées par aucun incident. Les inventaires établis par les missions précédentes, les déclarations iraqiennes relatives à l'annexe 3 et les équipements en place concordaient effectivement. Tous les équipements placés sous scellés ont été comptabilisés et les scellés étaient intacts. Aucune activité nucléaire interdite en vertu des résolutions 687 et 707 du Conseil de sécurité n'a été observée. Des échantillons de copeaux de métal ont été prélevés à plusieurs emplacements pour confirmation.

18. Les neuf machines verticales de fluotournage qui avaient été enlevée de Taji avant l'attaque lancée le 17 juin contre Al Rabiya (voir rapport de la dix-septième inspection de l'AIEA) ont toutes été rapportées et elles sont partiellement installées. Les machines horizontales à la fabrique de voitures d'Iskandariya et au Centre Al Rafah sont installées mais elles ne sont pas utilisées. Il manque des composantes électroniques de celles du Centre Al Rafah. La reconstruction des bâtiments à Dhu Al Fiqar est terminée. Le

/...

matériel détruit par les équipes de la CSNU chargées des missiles balistiques avait été transporté à une aire de stockage pour récupération des composants. On a obtenu les caractéristiques techniques et les informations fournies par les fabricants pour deux machines à mouler par soufflage se trouvant à Ibn Al Haytham, ce qui était un prolongement de la dix-septième mission de l'AIEA. On a obtenu des données supplémentaires sur les accessoires du gros four à oxydation (prévu pour le programme d'enrichissement par centrifugation) à Daura.

19. Une des déclarations relatives à l'annexe 3 concerne 12 tonnes d'explosif hexogène appartenant à l'établissement Al Hatteen. Cet explosif est utilisé en permanence dans la fabrication de diverses pièces d'artillerie. Au moment de l'inspection, 49 boîtes, contenant chacun 40 kilogrammes d'hexogène, ont été présentées. D'après les relevés de production, le taux de consommation est d'environ cinq tonnes par mois. Cet explosif est produit à Al Qa Qaa, où se trouve le stock principal. Les installations de production d'hexogène à Al Qa Qaa ont été détruites pendant la guerre du Golfe. Dans le cadre de la vérification des réserves d'hexogène et de leur utilisation, l'équipe d'inspection a visité des chaînes de production où des gaines d'obus d'artillerie étaient usinées. L'atelier contenait une cinquantaine de machines-outils Matrix Churchill qui, d'après les obligations définies par l'AIEA, auraient dû figurer dans la déclaration relative à l'annexe 3 (depuis longtemps, la partie iraquienne prétend que les machines Matrix Churchill à Taji et ailleurs ne correspondent pas aux descriptions données à l'annexe 3 et ne doivent donc pas être déclarées). La découverte de ces machines a été examinée avec la partie iraquienne, l'équipe d'inspection faisant observer une fois de plus que toutes ces machines-outils devaient être déclarées, avec une note précisant que, selon la partie iraquienne, les caractéristiques de fonctionnement appelaient un examen plus poussé. La partie iraquienne a indiqué qu'il ne restait à déclarer aucune machine-outil devant, selon l'équipe d'inspection, faire l'objet d'une déclaration en vertu de l'annexe 3, à l'exception de celles qui avaient été découvertes ce jour à l'établissement Al Hatteen. L'équipe d'inspection est revenue à Al Hatteen le lendemain pour dresser un inventaire plus complet. Elle a visité trois autres ateliers équipés de machines-outils. Elle a trouvé 242 machines-outils au total, dont 94 machines Matrix Churchill, série 3 ou 4 (jusqu'au type 7), dans un environnement général d'utilisation laissant beaucoup à désirer. Les caractéristiques de ces machines-outils sont actuellement à l'étude. Des machines-outils provenant d'autres fabricants qui ont été trouvées à Al Hatteen devront peut-être faire l'objet de la déclaration relative à l'annexe 3 lorsqu'on aura évalué leurs caractéristiques.

20. La déclaration iraquienne porte sur plusieurs pièces de matériel à Al Tuwaitha - bâtiments 9, 82 et 90 - et à l'entrepôt 14a à Ash Shakyli. Parmi les pièces présentées et munies de scellés d'identification figurent deux quadruples spectromètres de masse (BALZERS), trois générateurs à temporisation numérique (AVIONICS) et neuf éclateurs (LUMONICS) utilisés dans les lasers au CO₂. Toutes ces pièces ont été photographiées et, chaque fois que possible, on a rassemblé les informations fournies par le fabricant. Etant donné le temps nécessaire, les activités de suivi concernant les autres équipements, notamment les équipements électroniques, ont été laissées à une équipe ultérieure. De façon plus générale, la dix-huitième mission a entrepris de mettre à jour les registres des magasins d'Al Shakyli. Elle a visité 10 des quelque 25 entrepôts.

/...

L'entrepôt 13b a été nettoyé et réorganisé, en préparation de l'installation, à cet emplacement, de tous les composants et pièces détachées se rapportant aux réacteurs, ainsi que l'avait demandé la dix-septième équipe d'inspection.

21. Une question laissée en suspens pendant plusieurs inspections a été la vérification d'un inventaire de mélangeurs-décanteurs (METALLEXTRAKTION AB) se trouvant en Iraq qui soit compatible avec les données relatives aux achats obtenues à l'étranger. Plusieurs mélangeurs-décanteurs se trouvant à Tuwaitha et Tarmiya ont été présentés à la dix-huitième équipe d'inspection. Ils se répartissent comme suit par emplacement :

Mélangeur- décanteur	Emplacement			
	Ash Shakyli Entrepôt 13b	Tuwaitha Bâtiment 9	Tarmiya	
			Bâtiment 57	Bâtiment 74
0,3 litre			20	
0,5 litre		27		
1,5 litre	30			
5 litres	40		15	

La partie iraquienne a déclaré que 47 autres mélangeurs-décanteurs de 0,5 litre se trouvaient à Tuwaitha et avaient été détruits pendant la guerre. Elle a aussi déclaré que ceux qui se trouvaient dans les bâtiments de Tuwaitha et Tarmiya étaient utilisés pour la purification de l'acide phosphorique et que les appareils de Tarmiya étaient aussi utilisés pour extraire du vanadium de cendres de charbon après lixivage à l'acide phosphorique. Les échantillons ont été prélevés de plusieurs appareils. Bien que toutes les questions ne soient pas réglées, il y a concordance entre l'inventaire des mélangeurs-décanteurs et la déclaration iraquienne concernant le matériel détruit, d'une part, et les données relatives aux achats, d'autre part. Quatorze autres mélangeurs-décanteurs de 0,5 litre se trouvent dans le bâtiment 9 de Tuwaitha mais ils sont en très mauvais état. Le fabricant n'a pas encore été identifié.

22. L'AIEA a proposé à la partie iraquienne que l'établissement d'Etat Auqba bin Nafi soit utilisé pour évaluer l'efficacité des procédures et du matériel de surveillance. On attend une réponse iraquienne d'ici à la prochaine inspection.

INSPECTIONS LIEES A LA RECHERCHE D'INSTALLATIONS SOUTERRAINES

23. Des informations indiquant l'existence éventuelle d'une installation nucléaire secrète, située au même endroit que le village et l'usine d'électronique de Salah al Din, ont été au centre d'un vaste effort d'inspection au cours de la dix-huitième mission. Cet objectif avait déjà été celui de la dixième équipe d'inspection de l'AIEA. La dix-huitième équipe, qui comprenait de nouveaux experts, a minutieusement inspecté l'usine d'électronique SAAD-13 et a confirmé que les bâtiments étaient construits normalement et ne pouvaient pas recéler d'installation souterraine. Le complexe de logement SAAD-14, qui jouxte SAAD-13, est desservi par plusieurs dizaines de kilomètres de tunnels utilitaires et comporte un certain nombre d'abris destinés au personnel. Des groupes de l'équipe ont inspecté les abris et ont arpenté les parties

/...

névralgiques du réseau de tunnels. Ils n'ont découvert aucun élément suspect ou inexplicé, ni aucun système de service, de distribution ou de transport susceptible d'être associé à une installation nucléaire.

24. Des informations provenant de diverses sources laissent à penser qu'un grand barrage en cours de construction à Badoush, près de Mossoul, possède certains éléments qui pourraient être utilisés pour recéler une installation souterraine. Une équipe, dont faisait partie un spécialiste de la construction de barrages, a inspecté ce site pendant deux jours. Elle a commencé par la grande section de béton qui abritait la centrale. La partie iraquienne a donné des informations sur ce projet de construction (qui est terminé à 50 %) et répondu à un certain nombre de questions touchant les détails de conception et de construction. Tous les éléments examinés cadraient avec l'objectif déclaré d'une centrale hydroélectrique. Rien n'indiquait qu'une section quelconque du barrage soit utilisée pour cacher des structures ou entrées secrètes ni qu'aucun des éléments observés puisse avoir un objectif secondaire de caractère nucléaire.

25. L'équipe a également inspecté les remblais de terre du barrage, dont certaines parties sont terminées. Ce sont de grandes structures qui pourraient éventuellement en cacher d'autres. Mais l'équipe n'a pas trouvé trace de structures clandestines, car il n'y avait aucune issue, aucun système de transport ou de service approprié, et le terrain ne s'y prêtait pas. L'inspection a aussi porté sur le complexe de Jaber bin Haythan (SAAD-24), contigu à une vaste portion du barrage. Ce site avait précédemment été inspecté au cours de la dixième mission. Rien ne laisse penser que les structures de terre aient été utilisées pour celer des activités interdites. Jaber bin Haythan est une vaste installation spécialisée dans la fabrication d'équipement de protection contre la guerre chimique. Les équipes y ont vu un certain nombre de machines-outils et de matériel de moulage de plastique ordinaires. L'infrastructure du site est excellente, mais les services et l'équipement ne sont pas compatibles avec une fonction de caractère nucléaire.

26. Dans les années 80, le Gouvernement iraquien a effectué un certain nombre d'études de planification et de choix du site d'implantation d'un réacteur de puissance. Ces activités ont été menées au grand jour, avec l'assistance de plusieurs sociétés internationales. Les équipes de l'AIEA ont souvent inspecté l'un de ces sites, Ash Sharqat, qui était initialement destiné à un réacteur mais qui est finalement devenu une usine de séparation électromagnétique des isotopes (comme celle de Tarmiya). L'équipe d'inspection s'est rendue sur quatre sites (Baji, Abu Dalaf, Al Mihzam et Al Abbasiya) déclarés par la partie iraquienne comme étant les sites où l'on envisageait de construire un réacteur produisant de l'énergie électrique. On n'envisageait de réacteur souterrain pour aucun d'entre eux. Cette information concordait avec certains documents dont disposait l'AIEA. L'étude pour le choix du site avait été menée en collaboration avec les autorités de l'ancienne Union soviétique.

27. L'équipe s'est rendue sur les sites par hélicoptère. Aucun d'entre eux ne présentait de signes d'activité de développement industriel ou de construction. Les seules activités qui y avaient été menées étaient des opérations géologiques comme le fossage et le carottage. Les mesures de radiation prises à chacun des sites n'ont révélé qu'un rayonnement de fond normal.

/...

INSPECTIONS DE SITES DESIGNES ET AUTRES ACTIVITES

28. Le système universitaire iraquien a apparemment joué un petit rôle dans le programme nucléaire clandestin initial de l'Iraq. Des informations récentes donnent à penser que certaines parties du programme auraient peut-être été réparties entre diverses universités du pays. Plus précisément, du matériel aurait été transporté à l'Université Saddam, sur le campus de l'Université de Bagdad. La faculté des sciences de l'Université Saddam a donc été désignée par la Commission spéciale comme site à inspecter.

29. Une équipe et son escorte sont arrivées à l'Université pour y mener une inspection sans préavis. Les Iraquiens ont demandé du temps pour consulter le Ministre de l'éducation - qui est aussi Président de la Commission iraquienne de l'énergie atomique (CIEA) - avant d'autoriser l'accès à un campus universitaire. Après une période de discussion, au cours de laquelle la partie iraquienne a tenté de restreindre les droits d'accès de l'équipe d'inspection, celle-ci a pénétré dans le campus avec six inspecteurs de qualifications techniques diverses, et à la condition que si elle découvrait des activités ou du matériel interdits, le reste de l'équipe (sept autres inspecteurs) entrerait aussi. L'équipe est entrée dans le campus 45 minutes environ après la notification.

30. L'inspection, se fondant sur les informations fournies, s'est concentrée sur la faculté des sciences. Les installations se sont révélées être de petits bureaux, salles de classe et laboratoires frugalement équipés. Le matériel, les notes et les instructions dans les laboratoires ont prouvé qu'il s'agissait d'un établissement d'enseignement. L'instruction semblait dans l'ensemble être du niveau des quatre premières années d'enseignement supérieur. Les facilités n'étaient pas à la hauteur d'un programme de recherche de niveau supérieur ou d'un programme de développement industriel de grande envergure. En outre, le système de sécurité n'était pas du type voulu pour une sérieuse compartimentalisation d'activités confidentielles. L'équipe a trouvé quelques pièces d'équipement qui semblaient déplacées dans cet environnement. Il s'agissait d'articles de qualité légèrement supérieure, qui provenaient sans doute d'un site de recherche abandonné. Les articles en question se trouvaient en général dans un coin, en partie déballés, et semblaient généralement laissés à l'abandon. L'équipement a peu d'importance (il ne relève probablement pas de l'annexe 3, mais on vérifie actuellement les spécifications) et n'était pas en usage au moment de l'inspection. L'équipe a saisi l'occasion pour traverser le reste du campus, qui était en grande partie désert (la plupart du personnel et des étudiants étaient partis pour le week-end). Dans l'ensemble, les installations semblaient cadrer avec la fonction d'enseignement déclarée.

31. Sur préavis très court, l'équipe a inspecté l'usine de récupération de plomb de Fallujah, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Bagdad. Il avait été dit que des matières du programme nucléaire y avaient été transportées. L'équipe a vérifié que cette usine n'avait qu'une seule fonction, le recyclage d'accumulateurs (de voiture) au plomb. Toutes les activités et tout le matériel cadraient avec cette fonction, à l'exception d'un groupe de caisses contenant plusieurs tonnes de plaques noires (qu'on pense être du graphite) usinées avec précision. Toutes les marques avaient été enlevées des caisses, mais on a trouvé à proximité des étiquettes qui permettront peut-être d'identifier le fabricant. Des échantillons ont été prélevés pour analyse. La partie iraquienne a expliqué que ces matières devaient servir à fabriquer des piles

/...

sèches, mais l'usine ne fabrique pas ce type de pile, et ses plans d'expansion ne prévoient pas cette fonction. L'équipe a demandé à la partie iraquienne de lui donner des exemples de piles faites avec ces matières, mais s'est heurtée à un refus. Ces plaques ressemblaient beaucoup aux feuilles de graphite que la troisième équipe d'inspection de l'AIEA avait trouvées à Ash Shakyli. Il semble probable que les plaques trouvées à Fallujah soient en fait des matières dispersées par les Iraquiens à la fin de la guerre, et qu'elles devaient servir à la fabrication de sources et de collecteurs d'ions destinés au programme de séparation électromagnétique des isotopes.

32. L'équipe de l'AIEA a inspecté, pour la première fois, le complexe d'entrepôts de Khan Dari dans la région d'Abu Ghayb. On avait dit que ce site avait été utilisé par la CIEA et d'autres entités ministérielles comme point de réception de chargements en provenance de l'étranger. Cela concorderait avec l'emplacement du complexe, à l'ouest de Bagdad, tout près de l'aéroport et de la voie ferrée menant en Jordanie. Dans les documents dont disposait l'AIEA, il était fait référence à ce site dans le contexte des discussions concernant la collecte et l'enlèvement de documents. D'après les déclarations iraquiennes, le site est aujourd'hui consacré à des activités de reconstruction. L'inventaire du complexe a fait apparaître de grandes quantités d'acier inoxydable sous forme de feuilles, de barres, de tubes et de tuyaux. Il y avait nombre d'articles de plomberie comme des manchons, des raccords en équerre et des raccords en T. Il y avait aussi de grandes quantités de pièces de plomberie en acier simple, des baguettes de soudure, divers matériaux de construction, et quelques récipients à procédés simples. Cet inventaire cadrerait avec le matériel d'un entrepôt de réception devant accueillir des produits chimiques corrosifs, des produits alimentaires traités et appuyer la construction d'une usine pharmaceutique.

33. D'après les documents confisqués par les équipes de l'AIEA en Iraq, l'ancien programme nucléaire PC-3 avait une antenne dans la centrale thermique d'Al Mussayib au sud de Bagdad. Le PC-3 y travaillait à la production d'hydrogène. L'inspection a permis de déterminer que l'hydrogène était produit dans le cadre d'un système de refroidissement de générateur électrique fourni par le vendeur. Le matériel cadrerait avec la pratique industrielle normale. Rien n'indiquait que l'hydrogène fût produit à d'autres fins, ou qu'un traitement plus poussé ou la séparation des isotopes fût en cours ou envisagé. Si l'on se retrouve avec un excédent d'hydrogène, c'est parce que deux des quatre générateurs de l'usine ont été détruits pendant la guerre. Les Iraquiens ont nié toute relation directe entre le PC-3 et la production d'hydrogène. On n'a rien observé qui dénote la production de fluorure, et la capacité potentielle de production de deutérium dans cette usine est trop faible pour être utile au programme nucléaire.

34. Les grands bâtiments à Al Atheer où l'on travaillait aux armes nucléaires ont été détruits au milieu de 1992 sous la supervision d'une équipe de l'AIEA. Les services de défense iraquiens ont repris les bureaux, laboratoires et entrepôts restants pour y établir un centre de maintenance des hélicoptères. L'AIEA continue de contrôler le site et le matériel d'utilisation générale qui s'y trouve depuis l'époque du programme d'armes nucléaires. Les machines-outils et les matériaux de ce site ont été examinés et catalogués. L'une d'elles (une machine de décharge électrique CNC) relève peut-être de l'annexe 3, et il faudrait en revoir les spécifications. Tous les autres articles apportés sur ce site se sont révélés être d'utilisation générale.

/...

35. Des inspections visant à contrôler les activités à Tarmiya, Ash Sharqat et Al Jezira ont été menées au cours de la dix-huitième mission. La partie iraquienne poursuit manifestement ses projets d'aménagement de ces sites pour les utilisations décrites aux seizième et dix-septième équipes d'inspection, mais les propositions officielles qui avaient été promises n'ont pas encore été reçues.

Tarmiya - D'après les déclarations iraquiennes, ce site doit être transformé en centre national de recherche-développement de chimie industrielle. Les travaux pour ce faire se limitent actuellement à quelques modifications internes du bâtiment 46 (figure 5). De petits travaux de récupération chimique (purification de l'acide phosphorique et récupération de vanadium à partir de cendres de charbon) sont menés dans le bâtiment 74 et dans une partie non endommagée du bâtiment 57. Les autres secteurs, les entrepôts de matériel, etc., restent inchangés.

Ash Sharqat - Les trois secteurs - A (ateliers électrique et mécanique), B (production principale) et C (récupération chimique) - qui constituent le site d'Ash Sharqat (figure 6) demeurent inchangés, mais la partie iraquienne s'est lancée dans la construction d'une vaste installation juste à l'est du secteur C. Selon elle, cette nouvelle installation servira à la production de nitrate d'ammonium et d'acide sulfurique. On prévoit en tout 44 bâtiments dans cette installation, dont 19 au cours de la première étape de construction. La partie iraquienne prévoit que les travaux civils de la première étape seront terminés dans les trois mois et que l'installation sera opérationnelle d'ici un an.

Al Jezira - Comme signalé précédemment, le plan de la partie iraquienne pour Al Jezira (figure 7) est d'établir un centre de mise au point de procédés de récupération de minéraux à partir de minerais autochtones. Un petit projet de construction (de nouveaux bâtiments administratifs et quelques bureaux supplémentaires) à côté du laboratoire de contrôle de la qualité (bâtiment 16) est pratiquement terminé. Le nouveau bâtiment administratif est occupé. Parmi les autres activités menées ici, on récupère des matériaux de construction et on rase quelques structures qui sont restées debout sur les sites des bâtiments où l'on fabriquait du tétrachlorure d'uranium et du dioxyde d'uranium. On se prépare actuellement à isoler ces emplacements en érigeant un grillage, au titre d'un accord avec la seizième équipe d'inspection de l'AIEA.

36. On a aussi procédé à de brèves inspections de contrôle aux sites d'Al Nafad et d'Al Hamath. La situation à Al Nafad reste la même. Le bâtiment principal à Al Hamath, qui servait d'entrepôt, est en cours de nettoyage, et l'on en transporte le contenu dans d'autres sites d'entreposage de la région d'Al Tuwaitha (Ash Shakyli, par exemple). D'après les déclarations iraquiennes, on prépare ainsi le bâtiment de façon à l'affecter à un programme de recherche agricole de la CIEA.

37. Au début de l'inspection, il a été rappelé à la partie iraquienne qu'elle n'avait toujours pas soumis le premier rapport requis en vertu de l'annexe 2 du plan de contrôle et de vérification à long terme. Ce rapport avait été promis pour avant la fin de l'inspection. L'échéance n'a pas été respectée, et la partie iraquienne a assuré l'équipe partante qu'elle obtempérerait dans les deux semaines. La déclaration au titre de l'annexe 2 a été remise à l'AIEA le 22 avril 1993. La teneur n'en a pas encore été évaluée.

/...

Pièce jointe 1

DIX-HUITIEME MISSION D'INSPECTION DE L'AIEA

Le 6 mars 1993

Monsieur,

Me référant à nos derniers entretiens ainsi qu'aux assurances données par M. Ghaffour à M. Zifferero lors de la seizième mission d'inspection de l'AIEA, selon lesquelles l'Iraq serait disposer à divulguer toutes les informations touchant les achats et le réseau des fournisseurs, je voudrais réitérer la demande d'informations de l'AIEA concernant les achats à l'étranger et en particulier les achats de tout matériel, de tous éléments et matières premières qui sont ou doivent être employés dans le programme nucléaire iraquien. Ceci s'applique au matériel, aux éléments et matières premières utilisés ou devant être utilisés pour la recherche-développement, dans les installations de production de matières nucléaires et dans la fabrication d'éléments servant aux opérations ci-après :

- 1) Enrichissement par diffusion;
- 2) Enrichissement par séparation électromagnétique des isotopes;
- 3) Enrichissement par centrifugation;
- 4) Enrichissement chimique;
- 5) Retraitement de l'uranium irradié;
- 6) Métallurgie de l'uranium et du plutonium;
- 7) Systèmes de réacteurs nucléaires, y compris les assemblages critiques et sous-critiques;
- 8) Production de l'arme nucléaire, et
- 9) Processus chimiques appliqués aux activités ci-dessus.

Pour chaque achat concerné veuillez fournir les renseignements suivants :

- 1) Une description détaillée y compris les caractéristiques techniques du matériel, des éléments ou matières premières achetés, notamment le numéro des articles, les pièces accessoires, le poids et la forme de la matière première, etc.;
- 2) Le nom du fabricant;

/...

- 3) Le nom des fournisseurs intermédiaires (s'il sont différents du fabricant et le nom de toute autre société dans la chaîne des intermédiaires avant livraison à l'utilisateur final);
- 4) La date de l'achat et la date d'arrivée en Iraq;
- 5) La date et le lieu de l'installation ou de l'utilisation initiales ainsi qu'une description, le cas échéant, de toute assistance ou formation fournie pour l'installation par les sociétés et/ou particuliers étrangers;
- 6) La date de dernière installation (ou de stockage) ou d'utilisation et le nom de l'emplacement;
- 7) L'emplacement actuel s'il diffère de 6) ci-dessus;
- 8) L'identité des personnes ou des sociétés qui ont donné des conseils techniques concernant l'achat et l'utilisation ultérieure.

On trouvera à l'annexe 3 (juillet 1992) du document UNSCR/715 (1991) les directives concernant le matériel, les éléments et les matières premières à inclure. Tous les articles devraient être inclus même s'ils ne répondent pas aux caractéristiques figurant dans l'annexe 3, auquel cas ils feront l'objet d'observations par la partie iraquienne.

Veillez également fournir des renseignements sur la prestation de services techniques étrangers, sur les plans, les entreprises de construction et architectes ayant participé à la construction des installations nucléaires visées (par exemple : Tuwaitha, Al Jazirah, Tarmiya, Ash Sharqat, Al Furat et Al Atheer).

Nous espérons recevoir vos réponses à ces questions dans les meilleurs délais. Toutefois, par ordre de priorité nous aimerions que les réponses aux questions concernant l'achat de pièces en acier maraging et de pièces d'usinage, déjà demandées par M. Zifferero dans sa lettre du 18 décembre 1992, nous parviennent avant que la dix-huitième équipe d'inspection de l'AIEA ne quitte l'Iraq.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Demetrius PERRICOS

Inspecteur principal
Chef de la dix-huitième
équipe d'inspection
de l'AIEA

Pièce jointe 2

No 2300/920/28

Le 9 mars 1993

M. Dimitri Perricos
Chef de la dix-huitième équipe
d'inspection de l'AIEA

Monsieur,

En référence à votre lettre du 6 mars 1993, permettez-moi de vous rappeler que, depuis deux ans, les équipes d'inspection effectuent des missions régulières en Iraq et que durant cette période, elles ont obtenu un grand nombre d'informations sur les questions posées dans votre lettre. Nous vous avons fourni nous-mêmes une partie des renseignements demandés, quant au reste, vous vous en êtes saisi d'autorité ou l'avez obtenu de sources extérieures. Il me paraît donc peu réaliste de traiter de questions d'ordre général telles que celles qui sont posées dans votre lettre.

Vous possédez déjà une solide base de données sur les sujets que vous abordez mais on croirait cependant à vous lire que nous partons de zéro. On ne peut qualifier cette attitude d'objective et elle est sans rapport avec la réalité. Elle sert en outre le dessein de maintenir l'embargo contre l'Iraq sous des prétextes arbitraires.

Il convient de rappeler ici les entretiens qui ont eu lieu entre le Président de la Commission iraquienne de l'énergie atomique et M. Zifferero, et au cours desquels nous avons indiqué à ce dernier que nous espérons recevoir des questions spécifiques que nous examinerions favorablement.

La teneur de votre lettre est malheureusement d'un caractère très général et nous espérons avoir à traiter de points précis lorsque nous reviendrons sur ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

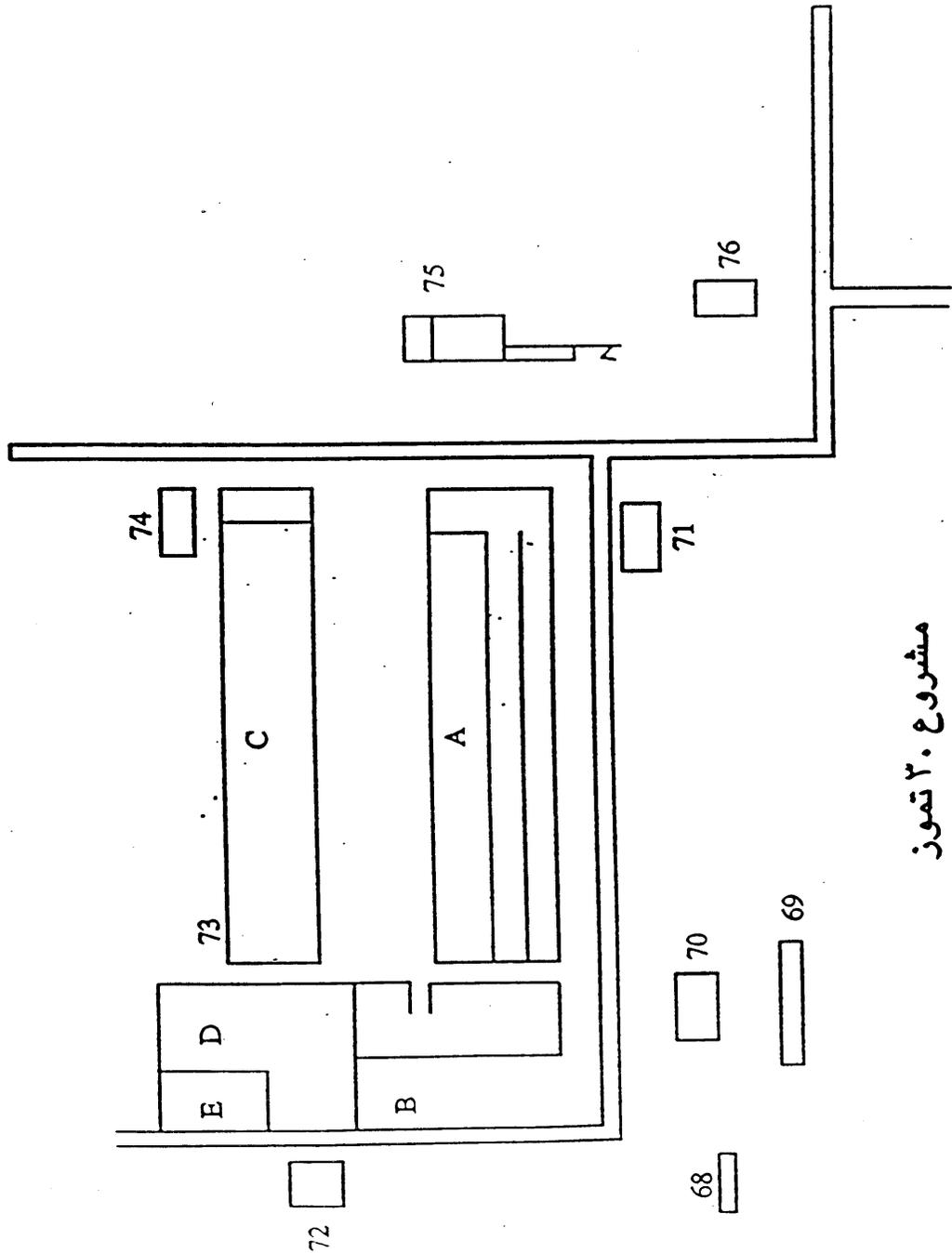
Abdul Halim Ibrahim Al-Hajjaj

Chef de l'équipe nucléaire iraquienne

/...

FIGURE 2

Layout of the Building 73 complex presented
by the Iraqi authorities



مشروع ٢٠ تموز
30 JULY PROJECT

/...

FIGURE 3

Tuwaitha
Nuclear Research Center

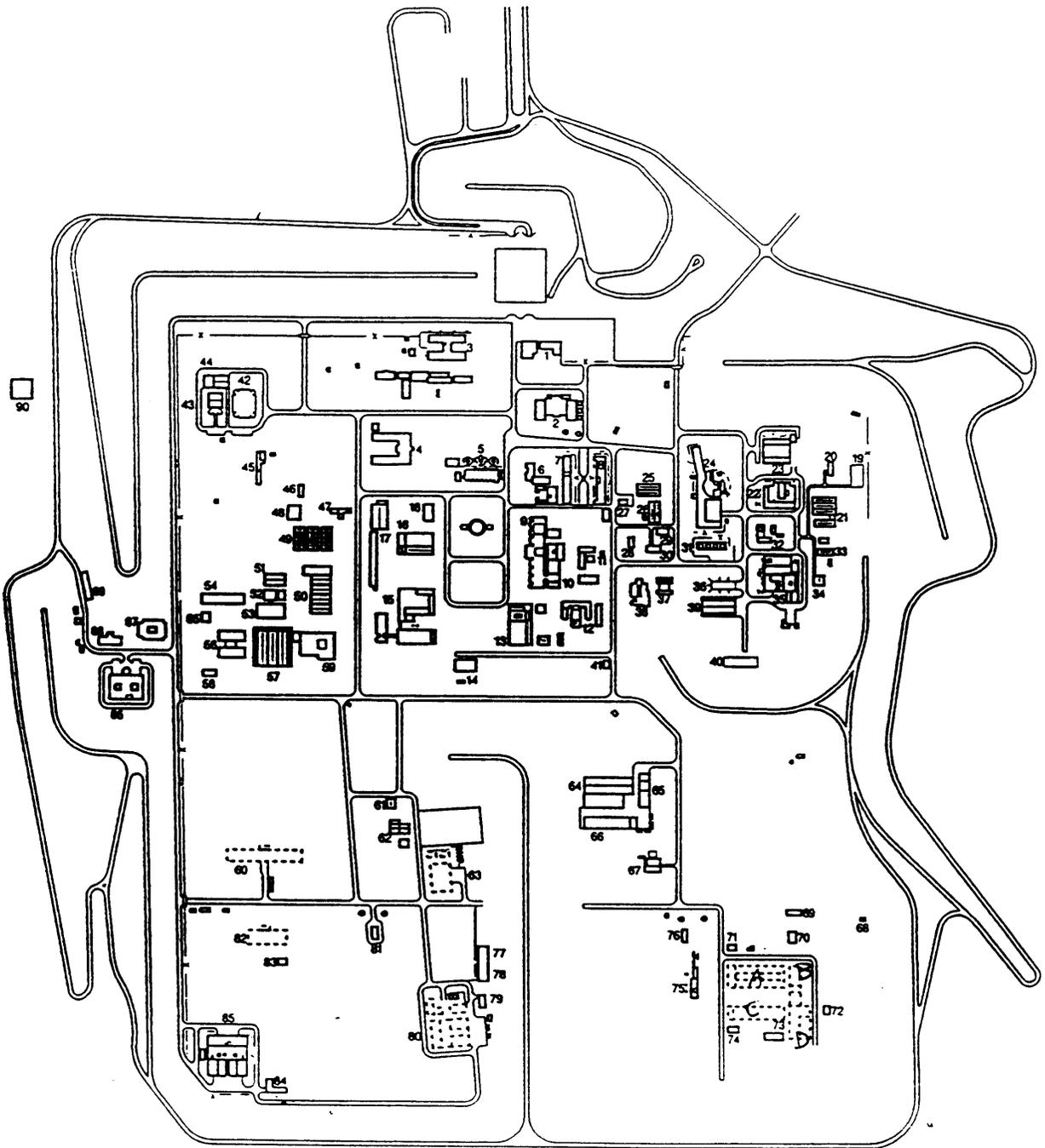


FIGURE 4

U-234/U-235 Isotopic Ratios for Materials Associated with Building 73a

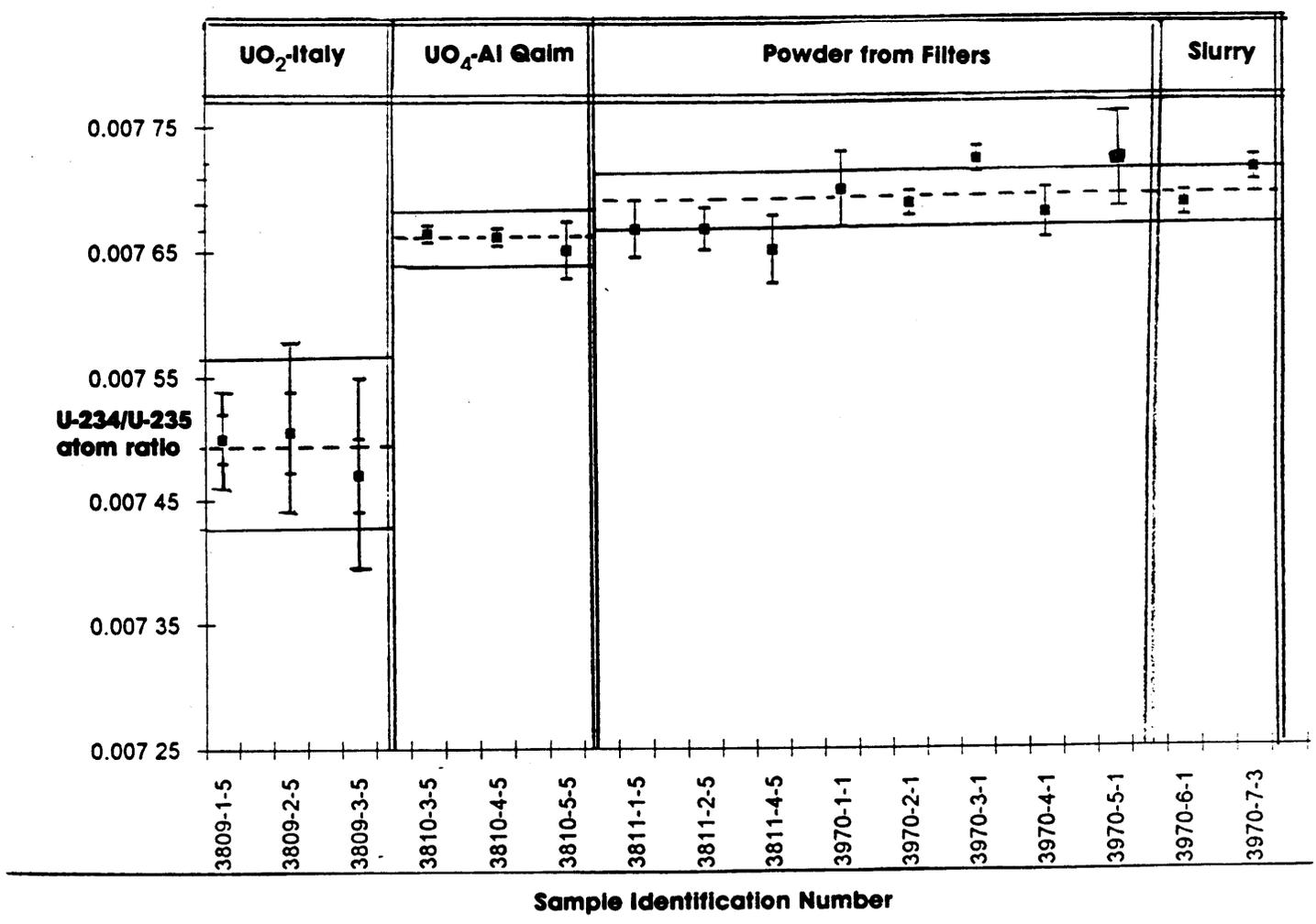


FIGURE 5

Tarmiya



FIGURE 6

Ash Sharqat
EMIS Uranium Enrichment Facility/ Al Fajar

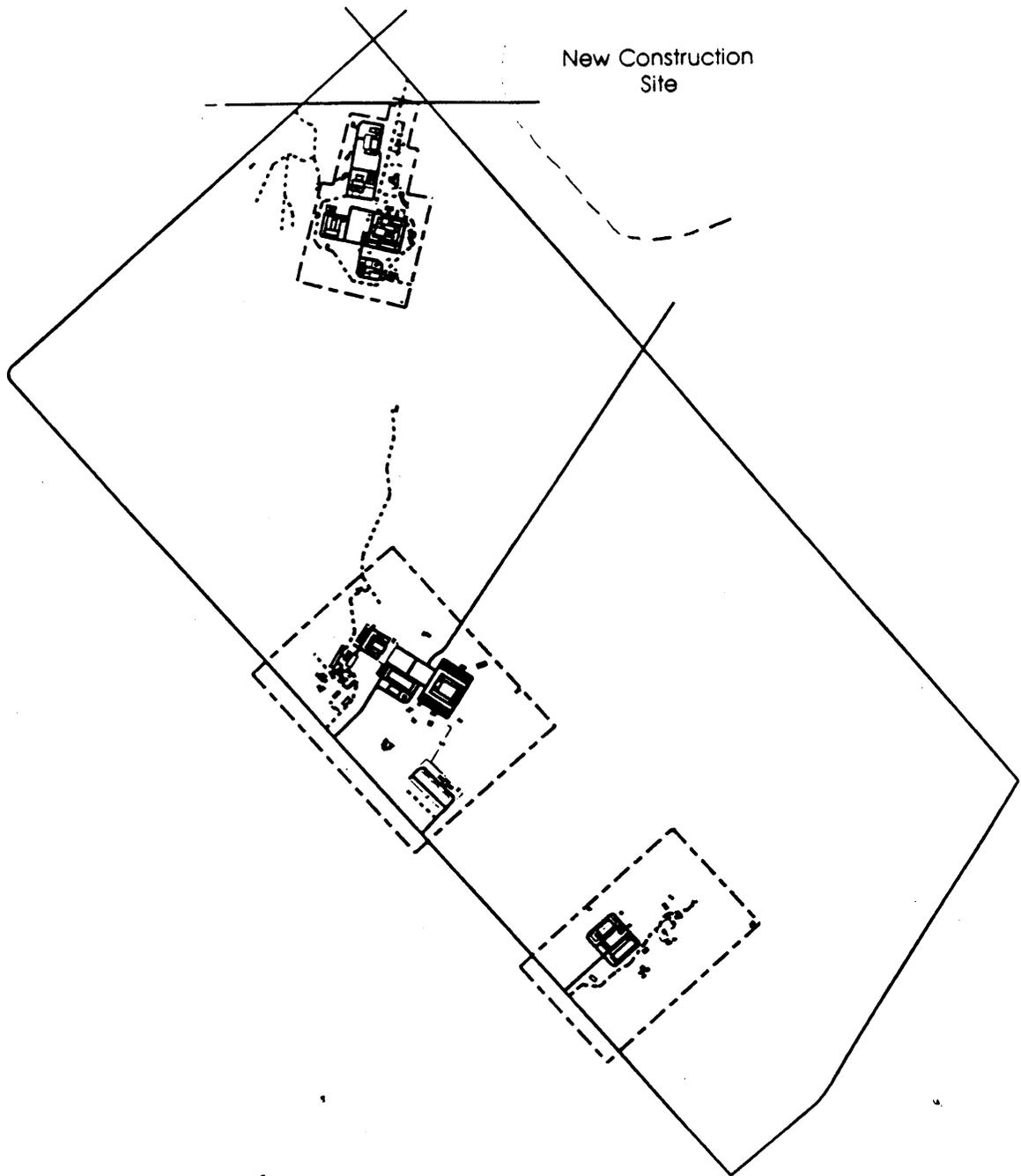


FIGURE 7

Mosul Feed Materials
Production Facility/Al Jazirah

